



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Herault

Question écrite n° 584

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'université Paul-Valéry à Montpellier. La pénurie de locaux, déjà réelle avant l'incendie de trois amphitheatres, est maintenant très grave et nécessite que les moyens budgétaires soient immédiatement donnés pour que soient construits les bâtiments nécessaires et soient fournis les équipements indispensables à la poursuite des activités de cette université. La rapidité avec laquelle le feu s'est propagé conduit à s'interroger sur le drame qui aurait pu se dérouler si les amphitheatres avaient été occupés au moment de l'incendie. Ceci pose le problème de la sécurité contre les risques d'incendie, de la qualité des constructions et de la fiabilité des installations. D'autre part, les difficultés financières de cette université sont telles qu'il est permis de se demander si elle ne sera pas contrainte de fermer temporairement en 1988. Il lui demande s'il entend donner aux enseignants et au personnel les moyens de réaliser au mieux leur mission, et permettre aux étudiants de travailler dans de bonnes conditions et pour cela quelles mesures il compte prendre pour la réalisation rapide de nouvelles constructions ; quelles dispositions sont prévues pour que la sécurité, notamment contre les incendies, soit assurée dans les bâtiments actuels et ceux qui sont à construire ; quelles mesures urgentes il compte prendre pour donner à cette université les moyens financiers dont elle a besoin.

Texte de la réponse

Reponse. - Bien que le budget de construction laisse une marge de manoeuvre très limitée pour répondre aux situations d'urgence, telle qu'un incendie, il a été possible d'engager, dès cette année un projet de reconstruction des amphitheatres de l'université Paul-Valéry. Pour ce qui concerne l'agrandissement des locaux de cette université, un projet d'extension fait partie des opérations prioritaires proposées par l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-Region. Enfin, en matière de sécurité, les bâtiments universitaires doivent être conçus et réalisés en tenant compte des contraintes qui sont celles de bâtiments recevant du public. Pour les bâtiments existants, le recteur jusqu'à la fin de cette année et le président de l'université à partir du début de l'année prochaine, sont responsables de la gestion des crédits de maintenance qui permettent la mise en oeuvre de travaux de sécurité si ceux-la s'avèrent nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 584

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2166